



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 21 novembre 2018 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures, sous la présidence de Danièle ROUX, maire.

Présents : 10

Danièle ROUX, Maire	Xavier BACHELET, adjoint	Jean MAUREY
Christian LEPLUS	Martine VIDECOQ	Nicolas PRIOUX
Sébastien RAVOISIER	Chantal BENIER	Philippe CHAUVET
Véronique BATAILLON		

Absents avec procuration : 07

Evelyne BOSSU	Pouvoir à	Sébastien RAVOISIER
Ariane MARTIN	Pouvoir à	Xavier BACHELET
Gilles WAGNON	Pouvoir à	Martine VIDECOQ
Olivier QUILLET	Pouvoir à	Jean MAUREY
Carole BOUILLONNEC	Pouvoir à	Véronique BATAILLON
Angélique DUCAT	Pouvoir à	Nicolas PRIOUX
Jean-Claude DAUVEL	Pouvoir à	Chantal BENIER

Absents : 02

Florence BILINSKI, excusée	Isabelle BAILLEAU	
----------------------------	-------------------	--

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Xavier Bachelet est désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

1. Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) :
Adhésion à ADICO : convention
Prestation d'accompagnement à la protection des données
2. Budget Assainissement : Décision modificative n° 3
3. Dispositions budgétaires et financières applicables avant le vote du budget primitif 2019 (Principal et Assainissement)
4. Syndicat Intercommunal d'Électricité et des Réseaux de Câbles du Vexin :
désignation de délégués suppléants aux titulaires.
5. Eglise : demande de soutien financier auprès de la DRAC : devis n° 17/05629 de travaux d'entretien

Questions diverses :

Proposition de renouvellement de signalétique pour 2019 en partenariat avec la Maison du Parc : documents à consulter pour observations à formuler

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le dernier compte rendu est adopté sans observation.

38-2018

RGPD : Réglementation Générale sur la Protection des Données

1) Adhésion à l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Données

Madame le Maire expose les termes de la convention d'adhésion à ADICO (annexée à la convocation) pour débiter la démarche d'accompagnement à la mise en œuvre de la RGPD, adhésion à compter du 01.01.2019, pour une cotisation annuelle de 58 €, d'une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision : approbation

39-2018

RGPD : Réglementation Générale sur la Protection des Données

2) Contrat d'accompagnement à la protection des données – mise en place au 01.01.2019

Madame le Maire expose les termes du contrat d'accompagnement annexé à la convocation avec effet au 01.01.2019 : ADICO est désignée comme Délégué à la Protection des Données (DPO) :

- Informe et conseille la collectivité sur les obligations,
- Contrôle le respect du règlement général sur la protection des données,
- Coopère avec l'autorité de contrôle et fait office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement,
- est soumis au secret professionnel dans l'exercice de sa mission.

Convention d'une durée de quatre ans et prend fin à l'issue de la période. Coût 2 085 € HT pouvant bénéficier d'une remise si adhésion de 50 % des communes membres du territoire de la CCVC.

Décision : approbation

40-2018

Budget Assainissement : DM n°3 – section d'investissement

Considérant la nécessité d'effectuer un ajustement budgétaire pour les écritures comptables de réception de la station d'épuration,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n° 3 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D213– Constructions	70 000.00			
D2315 – Installations, matériel et outillages techniques		70 000.00		

Décision : approbation

41-2018

Budget Assainissement : DM n°3 – section d'investissement

Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits de la section d'investissement au 1^{er} janvier 2019 avant le vote du Budget Primitif, ceux-ci peuvent l'être à hauteur du quart des prévisions de l'année antérieure, à savoir :

- **d'ouvrir**, au titre de l'exercice 2019, en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2018 pour le budget de la commune et le service assainissement.

- **d'Autoriser**, avant le vote du budget primitif 2019 et au titre de l'exercice 2018, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits attribués en 2018, suivant le tableau ci-après :

Commune

Ouverture de crédit	budget primitif	25 %
Chapitre 20	39 000.00	9 750.00
Chapitre 21	1 262 699.24	315 674.81
Chapitre 23	105 500.00	26 375.00

Service assainissement

Ouverture de crédit	budget primitif	25 %
Chapitre 20	50 000.00	12 500.00
Chapitre 21	113 270.24	28 317.56

Décision : approbation

42-2018

SIERC : désignation d'un délégué suppléant à chaque titulaire

VU l'élection des délégués titulaires installés en date du 9 avril 2014, délibération n° 17.
Considérant les statuts du syndicat modifiés en date du 19 février 2018 par arrêté Préfectoral. au titre de l'article qui précise la désignation d'un délégué suppléant à chaque délégué titulaire,

Décide de procéder à la désignation d'un délégué suppléant à chaque délégué titulaire

Compte tenu des candidatures sont désignés :

Délégués suppléants :

Danièle Roux, suppléante de Jean Maurey

Xavier Bachelet, suppléant de Nicolas Prioux

Décision : approbation

43-2018

Eglise Saint Sulpice : demande de soutien financier auprès de la DRAC – devis n° 17/05629 – travaux d'entretien

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant le devis présentée n° 17/05629 pour un montant de 37 546.14 € HT.

Demande l'autorisation de solliciter le soutien financier tel que présenté,

Décision : approbation

QUESTIONS DIVERSES :

Proposition de renouvellement de signalétique pour 2019 en partenariat avec la Maison du Parc : documents à consulter pour observations à formuler

Le document utile est consulté par les membres présents pour leur avis à formuler.

- Pont du Clos de Chars : une étude est en cours par la Syndicat de la Viosne pour les projets d'aménagements à envisager,
- Le contrat d'aménagement régional sera présenté en commission permanente en mars 2019,
- Les travaux de voirie à Bercagny devraient se réaliser en décembre le devis a été validé.

La séance est levée à 21 h



Le Maire,
Danièle ROUX